

Image not found or type unknown



Ascendant qui est devenu a charge

Par **Coralie23**, le **31/03/2023** à **00:19**

Bonjour,

Ma belle-mère est devenue notre responsabilité (après le divorce, aucun membre de sa famille n'a voulu l'aider financièrement. Sachant qu'elle ne travaillait pas et que son premier fils "qui subvient a ses besoin jusqu'à récemment " a quitté le pays). Nous aimerions savoir s'il est possible de la prendre en charge et de la faire venir en France avec un visa Ascendant a charge du Maroc.

Nos ressources sont d'environ 5k par mois , et on a bien de la place de notre appartement .

Merci pour votre retour

Cordialement

Par **Visiteur**, le **31/03/2023** à **07:10**

BONJOUR

Un peu d'info...

<https://droits-etrangers-ain.alfa3a.org/autres/faire-venir-mes-parents-etrangers-en-france/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

Par **youris**, le **31/03/2023** à **10:43**

bonjour,

il existe effectivement un visa d'ascendant à charge, mais il faut que votre belle-mère, entre autres documents, souscrive une couverture maladie car une journée d'hôpital en France est de l'ordre de 2 à 3000 €.

vous devez vous renseigner auprès d'un consulat de France au Maroc.

vous époux(se) a-t-il (elle) la nationalité française ?

salutations

Par **Coralie23**, le **01/04/2023** à **01:47**

Bonsoir,

Mon époux n'a pas encore la nationalité française, mais cette demande est en cours.

Sachant qu'elle va devenir à notre charge, j'ai pu voir qu'on doit justifier cela par des virements ou autres sur une période d'un an. Est-ce bien cela ?

Merci d'avance,

Cordialement

Par **youris**, le **01/04/2023** à **10:51**

il s'agit d'un ascendant à charge d'un(e) citoyen(ne) français(e), ce qui n'est pas encore le cas de votre mari.

il existe un certain nombre de documents à fournir pour une telle demande.

vous pouvez consulter ce lien non officiel ci-dessous :

[Visa-long-sejour-Ascendant-a-charge-d-un-e-citoyen-ne-francais-e.html](https://www.legavox.fr/visas/visa-long-sejour-ascendant-a-charge-d-un-e-citoyen-ne-francais-e.html)